

Qu'il me soit permis de répéter, encore une fois, que je suis très heureux des témoignages recueillis par le comité des privilèges et élections. Cependant, la conduite des députés en cause et les reportages scabreux de certains journalistes peu scrupuleux sont de mauvais augure pour l'avenir. (*Applaudissements*)

[Traduction]

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je commencerai par déplorer que le leader du gouvernement à la Chambre n'ait pas pu convenir hier de proposer l'adoption du troisième rapport du comité permanent des privilèges et élections, car alors nous aurions pu en discuter à fond. Néanmoins, comme il faut se contenter de ce qu'on a, nous sommes heureux d'avoir au moins l'occasion, même maigre—du moins pour ceux d'entre nous qui n'approuvent pas le troisième rapport—d'en discuter.

Je suis reconnaissant aussi que cette heure ait procuré au député du Manicouagan (M. Blouin) l'occasion de faire une déclaration. Je suis sincère en lui disant que je suis vraiment heureux de voir qu'il est remis et de retour parmi nous et capable de se défendre lui-même parce qu'à mes yeux un des aspects regrettables de toute cette affaire c'était qu'il fallait la piloter en l'absence du député qui était malade. Je le répète, je suis heureux que sa santé soit rétablie et qu'il soit aujourd'hui de retour à la Chambre, capable d'être son propre interprète.

• (1.10 p.m.)

Je répète ce que j'ai dit pendant que le député avait la parole, alors que je me suis cru obligé de l'interrompre: je ne l'ai jamais accusé personnellement. Si on veut bien lire la question de privilège que j'ai posée le 10 décembre, à la page 3735 du hansard, on constatera que je n'ai fait aucune accusation visant le député. Peut-être ferais-je bien d'en lire le passage que voici:

La question de privilège que je pose est fondée sur le fait que la résolution adoptée par le comité le 28 novembre a été supprimée de propos délibéré dans la rapport à la Chambre en date du 29 novembre.

Si le député y voit une accusation le visant personnellement, j'en suis désolé. C'est ainsi que je voyais alors les choses et cela m'indignait.

Aujourd'hui encore il reste au *Feuilleton* une motion visant l'adoption du deuxième rapport du comité permanent des transports et communications. Il est toujours inscrit au

[M. Blouin.]

nom du député de Manicouagan et aucune motion visant son adoption n'a été présentée. J'ai trouvé étrange, après que le rapport a été soumis à la Chambre, et je trouve étrange maintenant que l'on n'en ait pas proposé l'adoption. Je ne blâme pas le député de Manicouagan. Je pense qu'on a mal agi envers lui dans ce cas-ci.

**Une voix:** C'est vous.

**M. McGrath:** Je pense que le leader de la Chambre et ses collègues ont fort mal agi envers lui. Aucune voix ne s'est élevée à la Chambre pour le défendre lorsqu'il se trouvait à l'hôpital.

**Une voix:** Vous n'étiez pas ici.

**M. McGrath:** Personne, que je sache, ne s'est levé pour défendre le député et, à mon sens, on a commis une injustice à son égard.

**Une voix:** Pourquoi ne lisez-vous pas le hansard?

**M. McGrath:** A mon avis, aujourd'hui comme à ce moment-là, ma résolution, adoptée par le comité permanent des transports et des communications le 28 novembre, et faisant partie du deuxième rapport du comité, a été omise dans le rapport déposé à la Chambre.

Il serait peut-être utile de rappeler la raison qui m'a incité à présenter cette motion en premier lieu. Le comité examinait alors le budget principal de la Commission canadienne des transports, qui lui avait été soumis par la Chambre. Plusieurs membres du comité, dont moi-même, examinaient une décision de cette Commission pour l'abolition du service-voyageurs par chemins de fer dans toute la province, et non pas seulement un embranchement. Jusqu'alors, la Commission canadienne des transports envisageait l'abandon d'embranchements; or tout le système de transport par chemin de fer ne saurait, en aucune circonstance, être considéré comme un embranchement. Je n'ai pas présenté mon projet de résolution pour quelque raison frivole ou malicieuse.

**Une voix:** Oh, je vous en prie!

**M. McGrath:** Le député qui vient de m'interrompre se présente à la Chambre comme un spécialiste des pêches et un expert dans presque tous les domaines. S'il peut se dominer et m'écouter pendant quelques minutes, il